

**EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DE L'EURODISTRICT PAMINA**

Réunion du 8 février 2022 à Lauterbourg

Délibération n°01/2022 – Comptes rendus du Bureau du 28 septembre 2021

Le Bureau prend acte du compte rendu de la séance du 28 septembre 2021.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°02/2022 – Présentation des projets de coopération sanitaire transfrontalière du GECT Eurodistrict SaarMoselle et échange d'expérience : Gilbert Schuh – Président

Le Bureau prend acte de la présentation des projets de coopération sanitaire transfrontalière du GECT Eurodistrict SaarMoselle.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°03/2022 – Etat d'avancement du plan d'action mobilité PAMINA – nouveaux projets

Sur proposition du Président, le Bureau :

- prend connaissance de l'état d'avancement du plan d'action mobilité PAMINA ;
- approuve l'intégration au plan d'action du projet « Itinéraire cyclable pour les pendulaires / liaison rapide Landau-Wissembourg » ;
- approuve l'intégration au plan d'action du projet « Itinéraire cyclable pour les pendulaires / liaison rapide Wörth-Lauterbourg ».

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°04/2022 – Etat d’avancement du projet MobiPAMINA et de l’inscription au RTE-T

Sur proposition du Président, le Bureau :

- prend connaissance de l'état d'avancement du projet MobiPAMINA ;
- mandate le Président à prendre les contacts nécessaires dans le cadre du travail de lobbying au cours du processus législatif du règlement RTE-T au Parlement européen ;
- décide de saisir le nouveau ministre des transports du Bund afin de l'informer des enjeux d'une inscription du projet ferroviaire Saarbrücken-Haguenau-Rastatt-Karlsruhe au projet de règlement de révision du RTE-T.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°05/2022 – Présentation des premières réflexions du groupe ad hoc « Plurilinguisme »

Sur proposition du Président, le Bureau approuve :

- les premières réflexions du groupe ad hoc plurilinguisme ;
- l'élaboration d'un « plan d'action pour favoriser l'apprentissage de la langue du voisin ».

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°06/2022 – Présentation du schéma alsacien de coopération transfrontalière de la Collectivité européenne d'Alsace (rapport oral)

Le Bureau prend acte de la présentation du schéma de coopération transfrontalière de la Collectivité européenne d'Alsace.

ADOPTÉE

* *
*

Délibération n°07/2022 – INTERREG VI (2021-2027) : prochaines échéances et opportunités pour l'Eurodistrict

Sur proposition du Président, le Bureau :

- prend acte du rapport « INTERREG VI (2021-2027) : prochaines échéances et opportunités pour l'Eurodistrict » ;
- soutient la proposition d'un droit de vote pour le GECT Eurodistrict PAMINA dans les instances de programme INTERREG VI A.

ADOPTÉE

* *
*